

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**21 OCTOBRE 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 21 OCTOBRE 2015, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

M. Denis Paquet , maire de Nédélec  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Monia Jacques, agente de développement rural  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 19 h à 19 h 50.

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 50 et adoption de l'ordre du jour.**

**10-15-438**

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

M. Warolin débute la rencontre en s'excusant auprès des membres de l'assistance pour le retard quant à l'ouverture de la séance publique.

Il poursuit en évoquant le départ, suite au décès du maire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, M. Donald Alarie. Il partage les dernières volontés de M. Alarie à l'égard du milieu municipal. En effet, M. Alarie lui a fait part de sa réflexion à savoir : « Comment avoir cette solidarité témiscamienne peu commune et se chicaner autant? » M. Alarie souhaitait également que la protection de l'eau (dossier des fosses septiques) devienne un enjeu prioritaire au niveau de la MRC et que les élus travaillent davantage ensemble pour rencontrer les défis importants du monde municipal. Le préfet salue l'engagement et la volonté de M. Alarie de demeurer maire jusqu'à son départ...

Pour conclure son mot, M. Warolin souhaite laisser la parole à la population, par l'entremise des invités présents venus démontrer l'importance de la culture et des soins de santé au Témiscamingue.

**10-15-439**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**10-15-440**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**10-15-441**

**Demande de maintien en poste de l'agente en développement culturel – Rencontre avec M. Réal Couture, président de la Commission culturelle du Témiscamingue.**

M. Réal Couture, à titre de président de la Commission culturelle du Témiscamingue, assiste à la rencontre et expose auprès du conseil des maires, l'importance de maintenir en poste, l'agente de développement rural.

Avec la fin du programme de subvention Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) du ministère de la Culture, la Commission culturelle réaffirme la nécessité d'avoir sur le territoire une agente de développement culturel et de poursuivre les mandats qui lui sont confiés :

- La coordination de la Commission culturelle;
- La gestion de l'entente de développement culturel et du Fonds de la Commission culturelle;
- Identification patrimoniale et culturelle des municipalités locales;
- Animation du milieu par l'accompagnement d'artistes et/ou de regroupements culturels pour mener à bien le développement culturel du territoire;
- Contribution pour la cohésion et la concertation du milieu culturel.

Les membres du conseil prennent acte des représentations de M. Couture et considéreront celles-ci lors de la préparation du budget 2016.

#### 10-15-442

#### **Support financier au Rift – Rencontre avec M. Réal Couture, président du conseil d'administration du Rift.**

M. Réal Couture, à titre de président du conseil d'administration du Rift, assiste à la rencontre et expose auprès du conseil des maires, l'état de situation concernant le Rift.

En 2012-2013, le Rift a connu des années difficiles : départ d'employés, gestion financière complexe, revenus à la baisse, déficit accumulé. Face à cette situation, une demande a été adressée à la MRC de Témiscamingue afin d'obtenir un soutien financier municipal.

Le 17 mars 2014, une entente fut signée entre le Rift et la MRC de Témiscamingue afin d'établir les balises d'un soutien financier municipal. Cette entente, basée sur la population et la fréquentation du théâtre/cinéma pour chacune des municipalités, avait une durée de deux ans (2014-2015), tel que souhaité par le conseil des maires.

Au cours de l'année 2014, le Rift s'est engagé dans une démarche sérieuse de planification stratégique accompagnée par des experts dans le domaine. Ainsi, au terme de cette démarche, des mesures ont été mises en place : restructuration du conseil d'administration et de ses mandats, planification budgétaire exhaustive, révision des services offerts et des ressources humaines, redressement de la situation financière, le tout en maintenant les services culturels offerts à la population.

La planification stratégique a aussi pu positionner le Rift par rapport à d'autres organismes du même type à travers le Québec. Ainsi, l'organisme a pu justifier ses demandes financières et les mettre en perspective, démontrant que le soutien financier municipal est indéniable à la poursuite des activités culturelles du Rift.

Aujourd'hui, le Rift a une meilleure santé puisqu'il a travaillé d'arrache-pied pour se maintenir :

- Implication par 1 800 heures de bénévolat au cours de la dernière année;
- Élimination du déficit budgétaire;
- Atteinte d'un équilibre budgétaire;
- Apport de nouveaux revenus, entre autres par la création d'un spectacle-bénéfice;
- Rationalisation des dépenses de location d'équipements, suite à l'obtention d'une subvention du ministère de la Culture pour des équipements scéniques numériques;
- Ajout d'actions culturelles en dehors de Ville-Marie : Saint-Bruno-de-Guigues, Lorrainville, Fugèreville, etc.;
- Outil ayant un impact non négligeable sur l'attractivité et la rétention des nouveaux arrivants sur le territoire; plusieurs présentations de l'organisme sont faites auprès de nouveaux arrivants qui souhaitent avoir des services culturels.

Toutefois, la santé de l'organisme demeure fragile puisque tous les efforts accomplis jusqu'à maintenant ont demandé la réduction des ressources humaines et un resserrement des activités. Une corporation culturelle à but non lucratif comme le Rift a besoin de partenaires et la participation financière du milieu municipal est essentielle à son maintien, comme c'est le cas de toute infrastructure culturelle de même type ailleurs au Québec. Si le Rift souhaite demeurer le chef de file culturel sur le territoire témiscamien, il faut pouvoir lui donner la chance de maintenir ses activités en le soutenant à la hauteur de ses compétences.

Puisqu'une entente intermunicipale fonctionnelle a déjà été signée pour le bien de la population témiscamienne quant à la déserte culturelle offerte par le Rift, le renouvellement de cette entente à long terme s'avère un incontournable.

Le Rift offre des services culturels permettant d'animer la vie culturelle du territoire, ce faisant, les municipalités, moyennant un investissement financier, n'ont pas à se préoccuper d'offrir à leurs citoyens des services culturels de qualité au niveau des arts visuels, du cinéma et de la diffusion.

M. Couture termine sa présentation en rappelant l'importance du secteur culturel pour le milieu témiscamien et invite les élus à prendre connaissance du rapport « *L'Économie de la culture au Témiscamingue en 2014-2015* » où plusieurs données démontrent l'apport de la culture au bon développement du territoire.

Le tableau ci-dessous présente la contribution estimée pour chaque municipalité locale, omis Kipawa et Témiscaming.

Municipalité	Population 2014	Fréquentation 2014						Comparatif 2014-2016			
			Population 2014		Fréquentation 2014		Contribution annuelle	Contribution 2013		Fréquentation 2013	
								\$	Écart en %	Nb	Écart en %
Angliers	302	19	3,16%	1 898 \$	0,82%	492 \$	1 195 \$	1 144 \$	4,5%	14	26%
Béarn	775	114	8,12%	4 872 \$	4,92%	2 952 \$	3 912 \$	4 636 \$	-15,6%	160	-40%
Duhamel-Ouest	883	393	9,25%	5 551 \$	16,96%	10 177 \$	7 864 \$	8 314 \$	-5,4%	417	-6%
Fugèreville	333	34	3,49%	2 093 \$	1,47%	880 \$	1 487 \$	1 357 \$	9,6%	25	26%
Guérin	324	15	3,39%	2 037 \$	0,65%	388 \$	1 213 \$	0 \$	s/o	16	-7%
Laforce	169	1	1,77%	1 062 \$	0,04%	26 \$	544 \$	534 \$	1,9%	0	100%
Latulipe-et-Gaboury	302	57	3,16%	1 898 \$	2,46%	1 476 \$	1 687 \$	1 227 \$	37,5%	21	63%
Laverlochère	683	173	7,16%	4 293 \$	7,47%	4 480 \$	4 387 \$	4 900 \$	-10,5%	190	-10%
Lorrainville	1 322	516	13,85%	8 310 \$	22,27%	13 362 \$	10 836 \$	11 193 \$	-3,2%	513	1%
Moffet	189	1	1,98%	1 188 \$	0,04%	26 \$	607 \$	837 \$	-27,5%	13	-1200%
Nédélec	372	31	3,90%	2 338 \$	1,34%	803 \$	1 571 \$	1 522 \$	3,2%	17	45%
Notre-Dame-du-Nord	1 072	159	11,23%	6 739 \$	6,86%	4 117 \$	5 428 \$	5 427 \$	0,0%	141	11%
Rémigny	280	47	2,93%	1 760 \$	2,03%	1 217 \$	1 489 \$	931 \$	59,9%	4	91%
St-Bruno-de-Guigues	1 158	476	12,13%	7 279 \$	20,54%	12 326 \$	9 803 \$	9 522 \$	2,9%	435	9%
St-Édouard-de-Fabre	631	143	6,61%	3 966 \$	6,17%	3 703 \$	3 835 \$	3 196 \$	20,0%	83	42%
St-Eugène-de-Guigues	469	106	4,91%	2 948 \$	4,57%	2 745 \$	2 847 \$	3 442 \$	-17,3%	146	-38%
Belleterre	281	32	2,94%	1 766 \$	1,38%	829 \$	1 298 \$	1 408 \$	-7,8%	34	-6%
<b>Total</b>	<b>9 545</b>	<b>2 317</b>	<b>100,00%</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 849 \$</b>	<b>-1,4%</b>	<b>2 229</b>	<b>4%</b>

Le conseil des maires prend acte de la situation et analysera la demande lors de l'adoption du budget 2016, prévue le 25 novembre 2015.

#### 10-15-443

#### **Rencontre avec M. Paul-Émile Barbeau et M<sup>me</sup> Dominique Lance – Projet d'agrandissement du CISSAT – Hôpital de Ville-Marie.**

M<sup>me</sup> Dominique Lance, citoyenne de Duhamel-Ouest, ancienne vice-présidente du conseil d'administration du Centre de santé et services sociaux du Témiscamingue, et M. Paul-Émile Barbeau, citoyen de Duhamel-Ouest et médecin à la retraite, viennent faire un état de situation sur le dossier d'agrandissement du CISSS à Ville-Marie.

D'entrée de jeu, M<sup>me</sup> Lance explique les conséquences advenant l'abandon du projet d'agrandissement par le Gouvernement du Québec, agrandissement qui, elle le rappelle, vise l'agrandissement et la mise aux normes du bloc opératoire et de la salle d'urgence, ainsi que le déménagement du département d'oncologie. Actuellement, le CISSS à Ville-Marie continue à maintenir ces services et à obtenir les agréments nécessaires, malgré le fait qu'ils ne répondent plus aux normes du ministère de la Santé. L'agrément est renouvelé seulement sur la base que la mise aux normes est prévue dans le projet d'agrandissement.

Les conséquences sur les services à la population seraient graves. En effet, s'il n'y a pas d'agrandissement, on parle à terme de fermer le bloc opératoire et l'urgence ne servirait qu'à la stabilisation des patients en prévision de leur transport vers Rouyn-Noranda, à 150 km de Ville-Marie. De plus, les femmes enceintes du Témiscamingue seraient contraintes d'aller accoucher à Rouyn-Noranda, le CISSS ne pouvant plus offrir les services d'obstétriques.

Au niveau du service d'oncologie, à l'heure actuelle, faute d'espace, le service est à même le département d'hospitalisation. M. Paul-Émile Barbeau explique que les traitements de chimiothérapie entraînent systématiquement un affaiblissement du système immunitaire du patient. Il importe donc de prendre d'immenses précautions afin d'éviter que les patients n'entrent en contact avec des sources de bactéries contagieuses ou infectieuses. Or, où retrouve-t-on dans un hôpital les plus grandes sources de contagions? Dans le département d'hospitalisation bien entendu.

Bref, pour toutes ces raisons, il importe de mener à terme le projet d'agrandissement du CISSS à Ville-Marie. Le Gouvernement du Québec, en novembre 2011, avait annoncé le projet d'agrandissement. Le plan fonctionnel et technique (PFT) a été déposé au ministère et M<sup>me</sup> Lance rappelle qu'à ce jour, plus d'un million a été investi pour la réalisation de ce PFT.

Bien que le projet ait été annoncé, que le PFT ait été réalisé et approuvé par le ministère, les travaux ne peuvent débuter sans l'accord final du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Cet accord est attendu depuis plus d'un an, alors que le CISSS de Ville-Marie tente de l'obtenir. En date du 21 octobre 2015, aucune date d'annonce n'est encore planifiée.

Malgré plusieurs interventions auprès de M. Luc Blanchette, ministre responsable des Régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député de la circonscription de Rouyn-Noranda – Témiscamingue pour tenter de régler le dossier et malgré les nombreuses démarches pour rencontrer le ministre de la Santé, le ministre Gaétan Barrette, aucune date pour l'annonce n'est prévue ce qui retarde le dossier et sa complétion.

En exposant la situation, M<sup>me</sup> Lance et M. Barbeau désirent partager leurs inquiétudes avec le conseil des maires et souhaitent lancer une campagne de sensibilisation afin d'informer la population et ainsi, faire pression sur le gouvernement. Une demande de soutien financier est donc adressée auprès de la MRC pour appuyer cette campagne de communication

**Considérant** que le projet d'agrandissement du CISSS de Ville-Marie est en marche depuis maintenant plus de 10 ans;

**Considérant** l'annonce effectuée par le ministre de la Santé de l'époque, M. Yves Bolduc, en novembre 2011, promettant des investissements de plus de 25 M\$ pour l'agrandissement du CISSS de Ville-Marie;

**Considérant** que depuis cette annonce, le CISSS de Ville-Marie a fait un travail diligent afin de compléter le PFT pour fin de dépôt auprès du ministère de la Santé;

**Considérant** que le projet d'agrandissement du CISSS de Ville-Marie fut un des engagements électoraux pris par le candidat libéral et maintenant député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue, M. Luc Blanchette;

**Considérant** que les travaux d'agrandissement répondent à des services essentiels, voire vitaux pour la population du Témiscamingue et qu'à ce titre, les Témiscamiennes et Témiscamiens ont droit aux mêmes services de santé qu'ailleurs en province puisqu'ils paient les mêmes taxes et impôts;

**Considérant** que les familles du Témiscamingue ne devraient pas avoir à se déplacer sur une distance de plus de 125 km pour aller accoucher;

**Considérant** qu'il ne manque que la signature et l'annonce du ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Gaétan Barrette, pour débiter les travaux d'agrandissement;

**En conséquence,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ D'allouer un budget pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, afin que la MRC de Témiscamingue puisse travailler conjointement avec M<sup>me</sup> Dominique Lance et le D<sup>r</sup> Paul-Émile Barbeau, sur une stratégie de communication visant une annonce ferme du gouvernement et ainsi, débiter les travaux d'agrandissement du CISSS de Ville-Marie;
- ❖ De mandater une firme de consultants, en l'occurrence Le Bleu 2935, pour élaborer la stratégie et accompagner le comité ad hoc cité ci-haut.

**10-15-444**

**Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 13 octobre 2015.

**10-15-445**

**Appel d'offres n° 13-2015 – Octroi du contrat pour l'isolation des fondations de l'immeuble.**

**Considérant** l'appel d'offres public n° 13-2015, autorisé par le conseil des maires le 18 juin 2014, résolution n° 06-14-286 autorisant la publication d'un appel d'offres pour des travaux correctifs sur les fondations de l'immeuble;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour la réalisation de travaux d'isolation des fondations de son immeuble situé au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie;

**Considérant** l'ouverture des soumissions qui s'est effectuée le 16 octobre 2015 à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** les deux soumissions reçues et ouvertes publiquement :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coûts (taxes incluses)</b>
Construction Girard (Notre-Dame-du-Nord)	114 400,13 \$
Maçonnerie Gilles Caya (Ville-Marie)	95 852,84 \$

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à l'entreprise Maçonnerie Gilles Caya, étant le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'isolation des fondations de son immeuble, et ce, pour un montant de 95 852,84 \$ (taxes incluses).

Le contrat comprend sans s'y limiter les travaux suivants :

- L'isolation de 150 mètres linéaires de mur de fondation sur une hauteur variant entre 1,20 mètre et 1,42 mètre;
- La vérification des drains de fondation;
- La réfection des surfaces;
- Le relevé des élévations des semelles.

La firme Stavibel assure la surveillance du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Le préambule ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.**

Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, la soumission reçue, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre le fournisseur « Maçonnerie Gilles Caya » de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue.

Règlement  
numéro  
177-10-2015

#### **Règlement n° 177-10-2015**

**Modifiant le règlement n° 152-04-2012 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » en lien avec la décision n° 372742 de la CPTAQ concernant la municipalité de Laverlochère.**

**Considérant** que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 15 octobre 2012;

**Considérant** que la CPTAQ a exclu 27,47 hectares de la zone agricole (décision n° 372742) dans la municipalité de Laverlochère et qu'elle exige la modification du schéma pour que cette exclusion entre en vigueur;

**Considérant** que la MRC peut modifier le schéma d'aménagement en vertu des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Considérant** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 16 septembre 2015, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement n° 177-10-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 177-10-2015, les modifications suivantes soient apportées au règlement n° 152-04-2012 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » :

**Article 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :**

Les plans d'affectations sont modifiés. Une superficie de 27,47 hectares (lots 3335097, 3909906, 3335092 et 3335091, chemin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs de Baby) dans la municipalité de Laverlochère passe de l'affectation « agroforestier » à l'affectation « forêt de production domestique ».

**Article 3 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 21 octobre 2015.**



**Arnaud Warolin, préfet**



**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

---

Avis de motion	: <u>16 septembre 2015</u>
Adoption par résolution	: <u>16 septembre 2015</u>
Assemblée de consultation	: <u>21 octobre 2015</u>
Adoption	: <u>21 octobre 2015</u>
Approbation du MAMOT	: _____
Entrée en vigueur	: _____

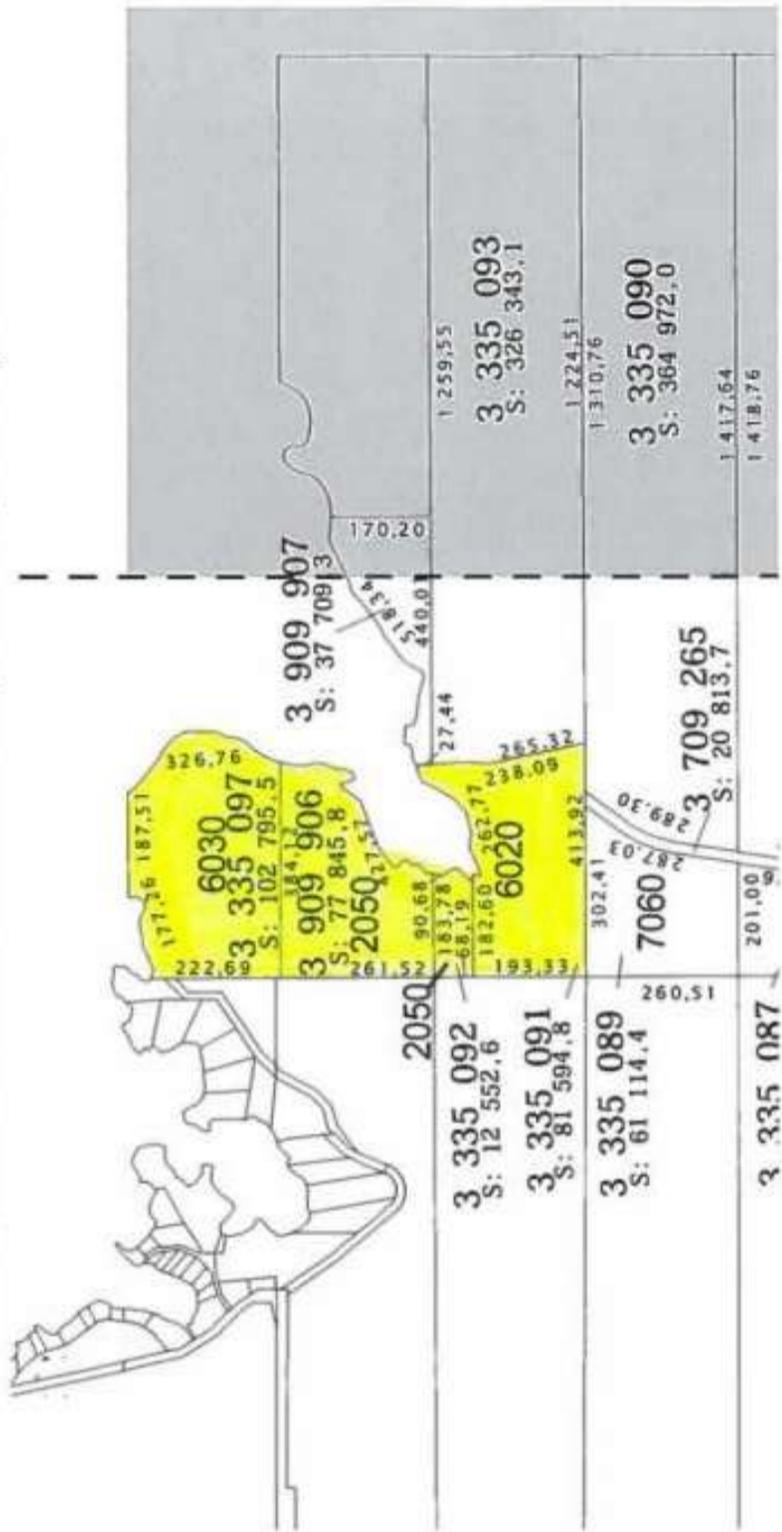
---

Plan ci-annexé faisant partie intégrante du règlement n° 177-10-2015

A-1 : lots 3335097, 3909906, 3335092 et 3335091 (plan du 17 août 2015)

Échelle : 1 : 10 000 approx.

Lots 3335097, 3909906, 3335092 et 3335091 : affectation « forêt de production domestique » - Municipalité de Laverlochère



## Règlement n° 178-10-2015

Règlement  
numéro  
178-10-2015

**Modifiant le règlement n° 152-04-2012 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » en lien avec la décision n° 372744 de la CPTAQ concernant la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.**

---

**Considérant** que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 15 octobre 2012;

**Considérant** que la CPTAQ a exclu 4,75 hectares de la zone agricole (décision n° 372744) dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord et qu'elle exige la modification du schéma pour que cette exclusion entre en vigueur;

**Considérant** que la MRC peut modifier le schéma d'aménagement en vertu des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Considérant** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 16 septembre 2015, conformément à l'article 445 du Code municipal;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement n° 178-10-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 178-10-2015, les modifications suivantes soient apportées au règlement n° 152-04-2012 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » :

### **Article 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

<p style="text-align: center;"><b>2<sup>E</sup> PARTIE, SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET ÉLÉMENTS DE CONTENU ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRES D'URBANISATION</b></p>
--

### **Article 2 :**

À la page 36 de 51 (périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-du-Nord), le premier paragraphe se lira désormais comme suit :

Le périmètre urbain s'étend sur environ 130 hectares. En 1976, 89 hectares étaient développés, 11 hectares se sont ajoutés depuis. Il reste donc 30 hectares développables à l'intérieur du périmètre urbain.

### **Article 3 :**

À la page 37 de 51 (périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-du-Nord), le périmètre urbain est agrandi pour inclure une superficie de 4,75 hectares (lots 2850368-P, 2850269-P, 2580270, 2850311, 2850312, 2850313 et 2850314, intersection de la rue Ontario et du chemin Petit Nédelec Nord) tel que décrit dans la décision n° 372744 de la CPTAQ et sur le plan en annexe.

### **Article 4 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 21 octobre 2015.



**Arnaud Warolin, préfet**



**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

---

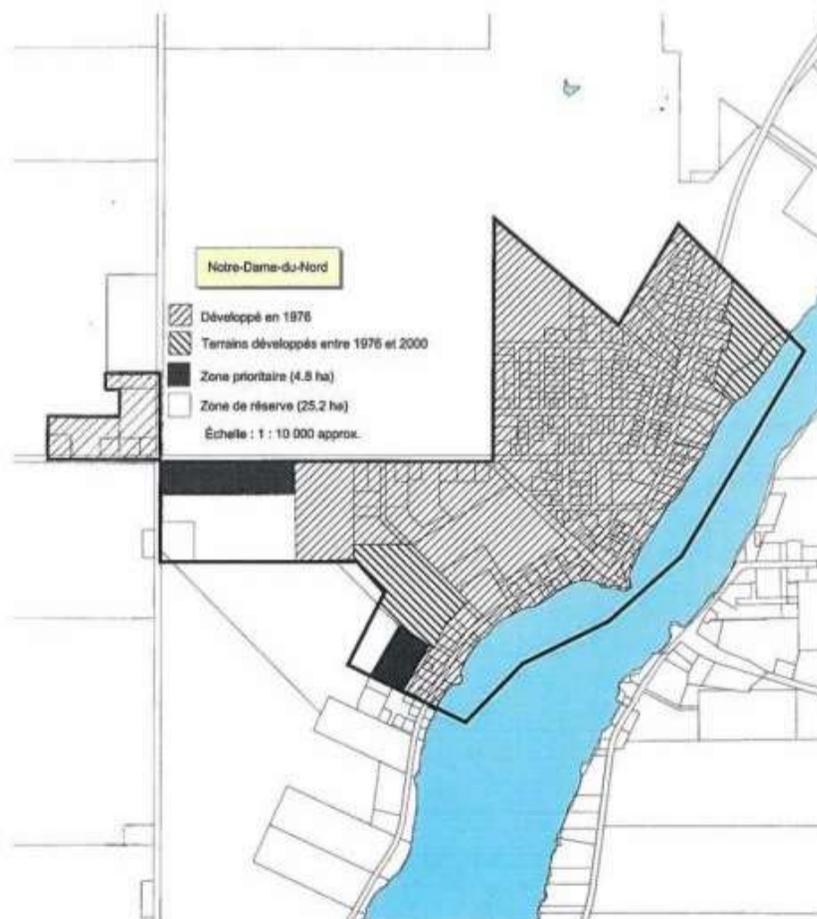
Avis de motion	: <u>16 septembre 2015</u>
Adoption par résolution	: <u>16 septembre 2015</u>
Assemblée de consultation	: <u>21 octobre 2015</u>
Adoption	: <u>21 octobre 2015</u>
Approbation du MAMOT	: _____
Entrée en vigueur	: _____

---

Plan ci-annexé faisant partie intégrante du règlement n° 178-10-2015.

A-1 : nouveau périmètre urbain de Notre-Dame-du-Nord (plan du 28 août 2015)

A-1 : nouveau périmètre urbain de Notre-Dame-du-Nord (plan du 28 août 2015)



## **Gestion des matières résiduelle – Rapport d’activités.**

### **10-15-446**

Le conseil des maires prend acte du rapport d’activités faisant état de l’évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l’Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

### **10-15-447**

## **Gestion des matières résiduelle – Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue 2016-2020.**

**Considérant** que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005 et qu’en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l’article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

**Considérant** que conformément à la *Loi sur la qualité de l’environnement*, la MRC a adopté le 17 décembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

**Considérant** que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet du plan de gestion;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- ❖ D’adopter le projet du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue 2016-2020;
- ❖ Que le projet du plan sera soumis à au moins deux consultations publiques dans un délai d’au plus 60 jours, mais d’au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet du plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d’un avis indiquant la date, l’heure et le lieu des assemblées;
- ❖ Que le projet du plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;
- ❖ Que le projet de PGMR soit transmis au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu’aux MRC environnantes ou desservies par une installation d’élimination située sur le territoire d’application du projet du plan.

L’adoption de cette résolution fait suite à la présentation du projet du Plan de gestion des matières résiduelles par M<sup>me</sup> Katy Pellerin. Au terme de ladite présentation, huit orientations sont ciblées :

1. Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l’enfouissement;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI.

3. Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI;
4. Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques;
5. Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition;
6. Encourager les filières de réduction à la source et le réemploi;
7. Encourager les générateurs à poser des gestes concrets;
8. Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, de huiles, des filtres et leurs contenants.

Les prochaines étapes à réaliser :

- Constitution d'une commission;
- Publication du sommaire du projet PGMR dans un journal (45 jours avant les consultations);
- Réalisation d'au moins deux consultations publiques;
- Production d'un rapport de consultation;
- Transmission du plan modifié et du rapport, au ministre et auprès de chaque MRC avoisinante.

**10-15-448**

**Demande de renouvellement du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières (PADEL).**

**Considérant** que le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières (PADEL) est une mesure qui est appuyée par la MRC de Témiscamingue (MRCT) depuis septembre 2006 et qui a débuté en 2007;

**Considérant** que dans le cadre de ce programme, la MRCT s'engage à rembourser au producteur admis, l'équivalent du 30 % de taxes municipales exclues du programme de remboursement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en prévision de deux projets par année, durant cinq ans, conformément à la résolution numéro 09-06-359 adoptée par le conseil des maires le 20 septembre 2006;

**Considérant** que le conseil des maires a résolu unanimement d'appuyer le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières de la Fédération des producteurs de lait du Québec et de l'inscrire aux budgets annuels de la MRCT pour une période de neuf ans, s'il y a lieu, débutant en 2007 et se terminant en 2015;

**Considérant** qu'en 2013, les membres du Comité municipal – agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRCT ont recommandé au conseil des maires que la MRCT élargisse le PADEL et le mette à la disposition de toute entreprise agricole qui démarre au Témiscamingue rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

**Considérant** qu'après analyse de la recommandation, le conseil des maires a résolu unanimement d'entériner la recommandation du CMAA en autant qu'elle respecte la *Loi sur les compétences municipales* (résolution numéro 05-13-282);

**Considérant** que le Programme d'aide au démarrage d'entreprises agricoles (PADEA) a donc été créé et est disponible jusqu'au 31 décembre 2015;

**Considérant** que tant le PADEL que le PADEA prendront fin le 31 décembre 2015;

**Considérant** que le 18 septembre 2015, les Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue (PLAT) ont acheminé une demande à la MRC quant au maintien du PADEL pour le futur et que les administrateurs des PLAT ont résolu de faire la demande auprès de toutes les MRC de la région afin de permettre aux entreprises en démarrage de profiter de cette aide;

**Considérant** la recommandation des membres du Comité municipal – agricole et agroalimentaire pour un renouvellement de ces deux programmes visant à soutenir le démarrage d'entreprises agricoles, cadrant ainsi avec le Plan de développement de la zone agricole du Témiscamingue;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Éric Dubuque  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue renouvelle le PADEL et le PADEA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de cinq ans se terminant le 31 décembre 2020, pour un montant de 1 000 \$ annuellement.

L'engagement financier de 1 000 \$ par année pour les cinq prochaines années viendra ainsi soutenir le Fonds de réserve déjà en place, d'un montant de 13 097,14 \$.

Les éléments et aspects suivants doivent également être considérés afin de statuer de l'admissibilité de l'entreprise :

- Une entreprise agricole peut déposer une demande en continu à ce programme;
- Chaque demande sera traitée de façon individuelle dans un délai jugé raisonnable;
- Afin de s'assurer du respect du budget, le principe du premier arrivé sera appliqué;
- Un même exploitant aura droit à une seule reprise au fonds et ne devra pas avoir bénéficié d'un revenu agricole au cours des trois dernières années précédant sa demande. Dans certains cas, une vérification auprès du MAPAQ pourrait s'imposer;
- Le PADEL et le PADEA prendront fin le 31 décembre 2020 et pourront être renouvelés, si demande il y a et si acceptation il y a par le conseil des maires de la MRCT.

Une procédure a été élaborée afin d'orienter les entreprises vers les différentes étapes à suivre pour avoir recours au programme.

**GAMME sur le secteur agricole et agroalimentaire, le 29 octobre 2015 à 17 h, à la Galerie du Rift, à Ville-Marie.**

**10-15-449**

Le 29 octobre prochain aura lieu un événement de réflexion, communément appelé un GAMME (Groupe d'animation du milieu municipal et économique), avec les élus municipaux sur l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Témiscamingue. L'objectif de l'événement est d'aiguiller les élus municipaux pour les soutenir dans leurs prises de décision entourant le secteur agricole et agroalimentaire du Témiscamingue.

Trois volets seront traités lors de l'événement soient :

A) Retombées économiques du secteur agricole et agroalimentaire au Témiscamingue et ses impacts sur la région

Objectifs :

- ✓ Démontrer l'importance de ce secteur d'activité;
- ✓ Démontrer le potentiel de développement et son évolution;
- ✓ Présenter les défis et les opportunités de ce secteur.

B) Évolution des mesures de mitigation et de la technologie

Objectifs :

- ✓ Présenter l'évolution de la technologie et des projets;
- ✓ Présenter l'évolution des pratiques et des perceptions;
- ✓ Présenter l'état de situation au Témiscamingue.

C) Pouvoirs et droits des élus municipaux en termes de développement agricole et agroalimentaire

Objectifs :

- ✓ Présenter les dispositions des différentes lois et règlements;
- ✓ À l'intérieur des lois et règlements, identifier la marge de manœuvre des municipalités concernant le développement de projet;
- ✓ Présenter l'état de situation au Témiscamingue.

Une période de questions et une plénière sont prévues pour tous les volets. Des ateliers seront réalisés pour les volets 2 et 3 seulement. Cinq intervenants provenant d'organisations et firmes externes présenteront certaines parties en plus de deux membres du personnel interne de la MRC.

Des partenaires externes ont été invités à prendre part à l'événement à titre d'observateurs. De plus, dans le cadre du projet l'Anecdote agricole, les vidéastes seront présents pour prendre des images seulement, de 17 h à 17 h 30 afin d'inclure le tout dans le documentaire.

**10-15-450**

**Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2015-2016.**

**Considérant** que le Fonds de développement des territoires (FDT), délégué par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), est destiné au financement de toute mesure de développement local et régional tel que stipulé dans l'entente relative au FDT;

**Considérant** que ledit fonds comprend les mesures ci-dessous qui visent :

- La réalisation des mandats de la MRC en lien avec la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- La promotion et le soutien de l'entrepreneuriat et des entreprises;
- La mobilisation et le soutien à la réalisation de projets structurants dans une perspective d'amélioration des milieux de vie, notamment dans le domaine de la culture, du développement économique et de l'environnement;
- Le soutien au développement rural.

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue doit statuer sur ses priorités d'action afin de respecter l'entente signée avec le MAMOT et obtenir la totalité de l'enveloppe de 958 058 \$;

**Considérant** la recommandation du comité administratif pour la répartition de l'enveloppe du FDT;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ D'établir les priorités d'intervention 2015-2016 du FDT comme suit :

1) Soutien à l'aménagement du territoire :

- Gérer le schéma d'aménagement et de développement de la MRC par le biais d'une mise à jour en continu de celui-ci;
- Assurer la conformité des outils d'urbanisme des municipalités, et ce, dans le cadre de la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
- Développer les outils géomatiques de la MRC afin de faciliter la prise de décisions et offrir certains services cartographiques aux municipalités du territoire.

2) Soutien aux entreprises, entre autres, par une délégation partielle de la gestion du FLI (volet technique à la Société de développement du Témiscamingue) :

- Accompagnement à l'élaboration de plan d'affaires;
- Suivi et soutien aux entreprises établies;
- Aide à la recherche de financement des entreprises;
- Formation et information aux entrepreneurs;
- Planification stratégique et plan d'action économique;

- Animation économique (réseautage et développement des affaires, chambre de commerce, entrepreneuriat, démarchage, positionnement du Témiscamingue, projets majeurs).
- 3) Renforcement du développement économique au Témiscamingue par la création d'un comité de développement économique :
- Établissement des stratégies pour la réalisation de projets d'envergure afin d'assurer un développement économique dynamique;
  - Voir à la gestion des priorités économiques de la MRC tels les mandats agricoles, forestiers, industriels, etc., et ce, dans l'optique de créer une véritable équipe d'intervention économique multidisciplinaire opérant en synergie.
- 4) Création d'un poste de chargé de projet en développement économique :
- Le chargé cumule les fonctions de commissaire industriel, d'agent économique et d'agent de changement;
  - Identifiera des projets d'investissement réalisables dans la MRCT par les entreprises ou par d'autres entreprises hors territoire en fonction des avantages comparatifs du territoire;
  - Attirera les investissements étrangers;
  - Assurera le rayonnement de sa région à l'étranger;
  - Travaillera en complémentarité avec la SDT.
- 5) Soutien au développement rural :
- Soutien à des projets structurants répondant à au moins une orientation de développement régional et des objectifs du Plan stratégique du Témiscamingue, soit :
    - La qualité de vie et les saines habitudes de vie;
    - Les services de proximité;
    - Le développement local ou territorial et la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et naturelles;
    - La prospérité économique et la création d'emplois;
    - La collaboration intermunicipale.
  - Maintien en poste d'agents de développement rural, selon divers secteurs d'activités, notamment l'agricole et l'agroalimentaire, le culturel et au soutien aux municipalités dévitalisées.
- 6) Mettre en place une instance de concertation régionale multisectorielle.

### **Répartition proposée de l'enveloppe 2015-2016**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Enveloppe 2015-2016	958 058 \$
Fonctionnement de la MRCT	113 275 \$
Entente SDT – Gestion du FLI	200 000 \$
Chargé projet développement économique (salaire)	73 434 \$
Comité développement économique (projets)	50 000 \$
Pacte rural (projets)	200 000 \$
Agents de développement rural (salaire en partie (3))	92 877 \$
Concertation régionale (résiduel de la CRÉ)	228 922 \$

Cette répartition est sujette à changement, lors de l'adoption du budget 2016, prévue à la séance du conseil du 25 novembre 2015.

#### **10-15-451**

#### **Pacte fiscal 2016-2019.**

M. Warolin précise qu'un nouveau Pacte fiscal a été signé avec le gouvernement québécois. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à une vaste consultation auprès de ses membres avant de procéder à la signature de cette nouvelle entente.

Au niveau de l'Abitibi-Témiscamingue, 90 % des membres ayant participé à cette démarche démocratique ont voté en faveur de ce nouveau Pacte fiscal alors qu'au niveau provincial, la réponse fût favorable à 75 %.

#### **10-15-452**

#### **Élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Octroi d'une aide financière.**

Le 4 septembre 2015, le ministère des Transports a accepté une demande de la MRC pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Une aide financière de 45 000 \$ a été accordée pour réaliser la première phase des travaux prévus au programme.

**PIIRL** : Plan quinquennal 2017-2021 qui liste les travaux (exemples : traitement des fissures pour les parties pavées, rechargement en gravier, remplacement ou nettoyage de ponceaux, etc.) à faire (et les coûts) sur 20 à 25 % des routes locales.

#### **Échéancier**

Printemps 2016	Début des travaux
Mai 2016	Choix des routes prioritaires (25 % du réseau de niveau 1 et 2 : +/- 120 km)
Été 2016	Appel d'offres pour inspection des routes prioritaires par un consultant
Début 2017	Dépôt du PIIRL

Contribution attendue des municipalités locales :

- Identification des tronçons pavés des routes de niveau 1 et 2;
- Choix des routes prioritaires;
- Nettoyage de certains ponceaux pour inspection par le consultant.

**Inventaire du réseau routier de la MRC de Témiscamingue,  
par municipalité et classe de routes**

Municipalité	Réseau MTQ (en km)	Réseau municipal (en km)				Total (en km)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Angliers	12	23	8	0	31	43
Béarn	11	0	25	6	31	42
Belleterre	19	10	4	0	14	33
Duhamel-Ouest	18	0	37	0	37	55
Fugèreville	12	12	25	1	38	50
Guérin	22	0	22	3	25	47
Kipawa	9	0	11	0	11	20
Laforce	25	8	12	1	21	46
Latulipe-et-Gaboury	22	0	29	0	29	51
Laverlochère	16	15	11	0	26	42
Lorrainville	15	10	20	1	31	46
Moffet	22	0	15	3	18	40
Nédélec	32	0	28	1	29	61
Notre-Dame-du-Nord	23	0	26	0	26	49
Rémigny	24	0	23	0	23	47
Saint-Bruno-de-Guigues	20	0	39	6	45	65
Saint-Édouard-de-Fabre	26	0	41	1	42	68
Saint-Eugène-de-Guigues	19	0	18	3	21	40
Témiscaming	47	0	4	0	4	51
Ville-Marie	5	0	2	0	2	7
Laniel (TNO)	16	0	5	0	5	21
<b>Total</b>	<b>415</b>	<b>78</b>	<b>405</b>	<b>26</b>	<b>509</b>	<b>924</b>

**N. B. :** Sont exclus : réseau routier forestier (9 000 km), rues résidentielles et chemins de villégiature.

Source : MTQ, inventaire de 2015

**10-15-453**

**Conférence des préfets – Nomination de deux représentants de la Société civile.**

Report à une séance ultérieure.

**10-15-454**

**Conférence des préfets – Appui aux projets régionaux d'Épinex et de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT).**

Le conseil des maires a pris acte des demandes d'aides financières pour :

- Le développement de l'image de marque de l'épinette noire d'Épinex pour une contribution financière de 2 500 \$ par territoire de MRC;
- La mise en œuvre du Schéma directeur de développement durable (SDDD) d'esker de la SESAT pour une contribution financière 6 000 \$ sur trois ans, par MRC.

La MRC ne peut donner suite à ces demandes, n'ayant pas de budget prévu à cette fin.

**10-15-455**

**Retour sur le Congrès 2015 de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).**

M. Bernard Flébus revient sur sa présence lors de la 16<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) sous le thème « *Suivre le rythme* » ayant eu lieu à Gatineau du 7 au 9 octobre 2015.

Lors de cet événement, alors que M. Flébus agissait comme représentant de la MRC de Témiscamingue, expose un bref topo des diverses conférences et échanges auxquelles il a participé. Il souligne entre autres l'importance d'avoir une vision collective de développement axée sur une complémentarité entre les municipalités, selon une approche gagnante-gagnante. D'ailleurs, M. André Thibault, a présenté un argumentaire basé sous la thématique « *Réussir l'incontournable coopération des municipalités* ». M. Warolin également présent à ce colloque, avance la possibilité d'inviter ce conférencier pour que l'ensemble des élus puisse cerner les opportunités à saisir en la matière.

**10-15-456**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Des questions en lien avec la répartition du Pacte rural, du projet de la SESAT, des prises de décisions au niveau local versus territorial et de représentations réalisées auprès du ministre Barrette furent posées par des membres de l'assistance.

**10-15-457**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 25 novembre 2015**

Il est 22 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**